

CONSEIL MUNICIPAL N°1
ANNEE 2017
REUNION DU 23 FEVRIER 2017
COMPTE-RENDU

Conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du C.G.C.T., le conseil municipal a été convoqué le 17 février 2017. Les plis contenant la convocation, l'ordre du jour et les notes de synthèses relatives à chaque affaire inscrite à l'ordre du jour, ont été remis par porteur à l'adresse des conseillers municipaux à l'exception de M. Trenza qui les a reçus par voie postale et de M. Phocas qui les a reçus par courrier électronique.

Présents : MM. FRICOU, PIETRASANTA, Mme LOURDOU, M. BAEZA, Mme CABROL, M. RODRIGUEZ, Mme ESTADIEU, M. DOULAT, Mme CAUMEL, MM. PREUX, OLOMBEL, MAUZAC, Mme MUNOZ, MM. ASPA, BORREL, CHARBONNIER, ALRIC (à partir de la question n°3), Mmes BERNAL, SILVA, ROMAND, M. PHOCAS, Mme PASCAL, M. GRAINE, M. BAILLY (à partir de la question n°4), M. GARCIA.

Ont donné pouvoir : Mme OULIE (à Mme CAUMEL), Mme DEPAULE (à Mme LOURDOU), M. MENDEZ (à M. ALRIC), Mme BELLOUATI (à Mme CABROL).

Absents : M. ALRIC (jusqu'à la question n°3), Mme BOERSCH, M. BAILLY (jusqu'à la question n°4), MM. GARINO, AVILA, TRENZA.

Sous la présidence de : M. FRICOU et de M. PIETRASANTA lors du vote des comptes administratifs

Secrétaire de séance : Mme ROMAND

M. le Maire fait l'appel ; le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 – désignation du secrétaire de séance

Mme ROMAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal n°1.

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016.

Le compte rendu du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 est approuvé à l'UNANIMITE.

2. Ordre du jour

Pas d'observation

3. Information au conseil municipal des décisions de M. le Maire prises en vertu de l'art. L 2122.22 du C.G.C.T.

On note l'arrivée de M. ALRIC à 18h08.

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal.

Aucune question n'est posée, relative à ces décisions.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la lecture des décisions par M. le Maire.

4. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 – affectation des résultats – budget principal de la ville

Mme LOURDOU s'exprime en ces termes :

« Préalablement à la présentation des résultats, et comme vous avez pu le constater, le compte administratif 2016 montre une grande stabilité des dépenses et une baisse des recettes de fonctionnement.

La baisse de nos recettes est inédite. Elle résulte des cumuls de baisse des dotations de l'Etat : - 576 000 € en 2016 et des réformes fiscales décidées par l'Etat et payées par les collectivités. La baisse des bases de fiscalité en 2016 nous accable en réduisant la progression des recettes en dessous de ce que la revalorisation des bases décidées annuellement par le Parlement pouvait laisser espérer.

Les charges générales augmentent de 0,1 %, les charges de personnel de 0,7 %, les charges de gestion courante de 3,96 %, cette hausse étant due notamment à la subvention au CCAS et à celle du budget de la restauration.

L'épargne brute du CA 2016 baisse et atteint la somme de 1 356 220 €. L'endettement de la ville baisse de 550 000 € ainsi que les charges financières (les intérêts).

Dans cette analyse, il faut souligner la maîtrise de la masse salariale qui a augmenté de 0,7 % alors que des charges extérieures sont imposées comme l'augmentation des charges patronales. Deux grandes explications peuvent être dégagées : tout d'abord l'effort des services dans le non remplacement des agents absents (180 000 € prévus et non versés) ; nous avons pu ainsi augmenter notamment les effectifs du service jeunesse avec la pécuniosité.

Deuxième explication : une maîtrise de l'absentéisme dont le taux baisse ; la maîtrise de l'absentéisme doit continuer. Il faut travailler plus encore à sa baisse.

Il est à souligner que :

- nos services sont mobilisés pour faire face à ces conditions financières ; une grande discipline financière règne à tous les niveaux.
- les élus délégués, les cadres et les agents de notre collectivité respectent aussi scrupuleusement leurs budgets et cherchent toujours la gestion plus économique des services. Je tiens donc à les remercier, ainsi que le personnel.

De nouveaux efforts sont cependant exigés de nous. La question du périmètre des services rendus à la population pourrait se poser si l'étranglement financier des collectivités devait se poursuivre.

Notre volonté est d'échapper à cette issue et de maintenir dans notre ville un service public de qualité.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	12 885 982,96	13 803 203,07	917 220,11
	Investissement	4 289 095,93	4 553 242,88	264 146,95

		Dépenses	Recettes
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)		130 000,00
	Investissement (001)	1 034 004,07	

		Dépenses	Recettes	Résultat 2015
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	12 885 982,96	13 933 203,07	1 047 220,11
	Investissement	5 323 100,00	4 553 242,88	-769 857,12
	TOTAL	18 209 082,96	18 486 445,95	277 362,99

		Dépenses	Recettes
RESTES A REALISER - Investissement		509 784,74	387 326,00

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	12 885 982,96	13 933 203,07	1 047 220,11
	Investissement	5 832 884,74	4 940 568,88	-892 315,86
	TOTAL CUMULE	18 718 867,70	18 873 771,95	154 904,25

Après prise en compte des restes à réaliser d'investissement, le besoin de financement de la section d'investissement est de 892 315.86 €.

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	12 885 982,96	13 933 203,07	1 047 220,11
	Investissement	5 832 884,74	4 940 568,88	-892 315,86
	TOTAL CUMULE	18 718 867,70	18 873 771,95	154 904,25

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement, Mme LOURDOU propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Cpte 1068 Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	892 315,86
Compte 002 Excédent reporté à la section de fonctionnement	154 904,25

Après avoir entendu l'exposé de Mme LOURDOU, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal 2016 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget principal ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion ;
- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2016 : à hauteur 892 315,86€ en couverture du déficit d'investissement de clôture.
- **AFFECTER** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 154 904,25€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- **REPORTER** le déficit d'investissement de 769 857,12€ au compte 001 « Déficit d'investissement reporté ».

M. PHOCAS remercie les services qui ont envoyé tous les documents.

M. le Maire rétorque que pour l'examen des budgets et comptes administratifs, les éléments d'analyse sont systématiquement envoyés.

M. PHOCAS fait les remarques suivantes : concernant l'endettement, la commune se situe toujours dans une tranche haute (1 645 € d'endettement par habitant, alors que les communes de la même strate ont un endettement de 945 € /habitant). Les dépenses de personnel font apparaître un taux de 59 % contre 54 % pour les communes de la même strate, alors qu'il est préconisé un taux allant de 45 à 55 %. Il constate que l'encours de la dette est de 135 %. Il tient tout de même à souligner une amélioration et à féliciter les services et les agents qui ont dû faire des sacrifices.

Il remarque que les deux lignes de trésorerie étaient à leur maximum au 31 décembre 2016.

Il constate une augmentation des frais de représentation du maire même si ceux-ci ne sont pas élevés.

Il s'interroge sur 2 écritures sur le bilan des acquisitions, les 13 juin et 15 juillet ; la première pour un montant de 78 000 € et la seconde s'élevant à 79 000 €, pour l'acquisition d'une villa à la ZAC des Costes. Il souhaite avoir des précisions sur cette acquisition.

M. le Maire donne la parole au Directeur Général des Services qui explique que l'acquisition d'une villa n'est pas possible puisqu'il n'y a pas eu de délibération du conseil municipal ; sans ce document, le trésorier aurait refusé le paiement ; il indique qu'il s'agit d'une erreur matérielle à rectifier.

Mme LOURDOU ne voit que l'acquisition par la commune de la salle située à la ZAC des Costes à la sté AMETIS, au prix de 130 000 €. Une réponse sera donnée ultérieurement.

M. PHOCAS demande encore des renseignements sur diverses écritures, telles que 1 512 € pour la végétalisation de l'espace vert de Central Parc, la cession d'un véhicule municipal.

Il constate que le taux d'épargne brute est en baisse, à 6,67 % alors que le seuil d'alerte est fixé à un taux allant de 10 à 12 %.

Par conséquent, au vu de ces chiffres qui sont très moyens, lui et M. GARCIA voteront CONTRE.

M. GRAINE indique que le compte administratif 2016 l'a interpellé sur l'évolution des statistiques concernant la commune et qui présage un horizon pas très lumineux. La difficulté à élaborer le prochain budget se confirme. De plus, on constate une baisse importante de l'ensemble des ratios, notamment des dépenses réelles de fonctionnement. On note également une diminution des recettes réelles de fonctionnement, amenant la commune en dessous des moyennes normales de la strate, ainsi qu'une diminution de l'encours de la dette. La DGF a baissé de 15,30 %, chiffre très important qui souligne la difficulté à gérer le budget de la commune en bon père de famille.

Les résultats appellent cependant un compliment à faire à la majorité municipale et à l'ensemble des services dont les efforts et la rigueur de gestion ont permis d'obtenir un excédent d'exploitation.

Il y aurait des explications souhaitables sur des écarts relatifs à certaines dépenses mais il demande pourquoi les subventions de fonctionnement ne sont pas ventilées par fonction alors qu'elles sont votées comme telles. Il désirerait également des explications sur les emprunts et notamment sur la garantie d'emprunt accordée à la SEMABATH : eu égard à la probable cession du Village Club Thalassa, peut-il y avoir une modification de la nature et du montant de ces garanties ?

M. le Maire indique que la garantie d'emprunt n'est pas liée à la vente du Thalassa, la garantie cessera lorsque l'emprunt sera soldé.

Mme LOURDOU explique que concernant l'emprunt de 20 000 € qui soulève des questions, il s'agit d'une avance faite en 2015 par le Centre National de la Cinématographie pour les projecteurs, que la commune a dû rembourser.

5. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 - affectation des résultats – budget annexe de l'eau

M. Alric présente à l'assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal ainsi que le compte administratif.

Il précise que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur, est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	4 342 517,48	4 522 739,66	180 222,18
	Investissement	360 761,52	327 186,90	-33 574,62
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)		204 427,52	
	Investissement (001)	106 184,46		
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	4 342 517,48	4 727 167,18	384 649,70
	Investissement	466 945,98	327 186,90	-139 759,08
	TOTAL	4 809 463,46	5 054 354,08	244 890,62
RESTES A REALISER - Investissement		11 936,50		

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, le besoin de financement de la section d'investissement est de **151 695.58€** et l'excédent cumulé des deux sections est de **232 954.12€** :

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	4 342 517,48	4 727 167,18	384 649,70
	Investissement	478 882,48	327 186,90	-151 695,58
	TOTAL CUMULE	4 821 399,96	5 054 354,08	232 954,12

M. ALRIC tient à remercier le service pour ces excellents résultats.

Après avoir entendu l'exposé de M. Alric, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe service de l'eau ;
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion ;
- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de clôture à hauteur de :

151 695,58€ au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement de clôture,

232 954,12€ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- **REPORTER** le déficit d'investissement 2016 de 139 759,08€ au compte 001 « Déficit d'investissement reporté ».

Il n'y a pas de débat concernant cette question.

6. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 – affectation des résultats – budget du restaurant municipal

M. BORREL présente le compte de gestion ainsi que le compte administratif à l'assemblée.

Il précise que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

Compte tenu de la subvention d'équilibre du budget principal de **265 703.21€**, la balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 363 545,69	1 363 545,69	0,00
	Investissement	88 386,16	136 843,14	48 456,98
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)			
	Investissement (001)	45 640,60		
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	1 363 545,69	1 363 545,69	0,00
	Investissement	134 026,76	136 843,14	2 816,38
	TOTAL	1 497 572,45	1 500 388,83	2 816,38
RESTES A REALISER - Investissement		2 428,28		

Après prise en compte des dépenses d'investissement restant à réaliser, soit 2 428.28€, l'excédent cumulé de la section d'investissement s'élève à 388,10€ :

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	1 363 545,69	1 363 545,69	0,00
	Investissement	136 455,04	136 843,14	388,10
	TOTAL CUMULE	1 500 000,73	1 500 388,83	388,10

Après avoir entendu l'exposé de M. BORREL, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du restaurant municipal dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe du restaurant municipal.
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.
- **REPORTER** l'excédent d'investissement, soit 2 816,38€ au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Il n'y a pas de débat concernant cette question.

7. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 - affectation des résultats – budget de l'hébergement municipal

M. Borrel présente compte de gestion du Receveur Municipal ainsi le compte administratif à l'assemblée.

Il précise que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Receveur est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	182 625,91	173 648,87	-8 977,04
	Investissement	16 180,60	8 391,25	-7 789,35
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)	2 573,51		
	Investissement (001)		23 257,00	
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	185 199,42	173 648,87	-11 550,55
	Investissement	16 180,60	31 648,25	15 467,65
	TOTAL	201 380,02	205 297,12	3 917,10
RESTES A REALISER - Investissement		5 224,00		

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de **10 243.65€** et le résultat cumulé des deux sections est de **-1 306.90€** :

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	185 199,42	173 648,87	-11 550,55
	Investissement	21 404,60	31 648,25	10 243,65
	TOTAL CUMULE	206 604,02	205 297,12	-1 306,90

Après avoir entendu l'exposé de M. BORREL, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de l'hébergement municipal dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe de l'hébergement municipal,
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion,
- **REPORTER** le déficit de fonctionnement, soit 11 550.55€, au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté »,
- **REPORTER** l'excédent d'investissement, soit 15 467.65€, au compte 001 « Excédent reporté d'investissement ».

Il n'y a pas de débat concernant cette question.

8. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 - affectation des résultats – budget du port mixte

M. ASPA présente à l'assemblée le compte de gestion du Receveur municipal ainsi que le compte administratif.

Il précise que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur le Receveur est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	482 005,16	427 678,76	-54 326,40
	Investissement	108 658,66	174 889,67	66 231,01
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)		50 000,00	
	Investissement (001)	2 832,72		
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	482 005,16	477 678,76	-4 326,40
	Investissement	111 491,38	174 889,67	63 398,29
	TOTAL	593 496,54	652 568,43	59 071,89
RESTES A REALISER - Investissement			2 970,00	

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de **66 368,29€** et le résultat cumulé des deux sections est de **62 041.89€** :

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	482 005,16	477 678,76	-4 326,40
	Investissement	111 491,38	177 859,67	66 368,29
	TOTAL CUMULE	593 496,54	655 538,43	62 041,89

Après avoir entendu l'exposé de M. ASPA, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du port mixte dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe du port mixte de Mèze ;

- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion ;
- **REPORTER** le déficit de fonctionnement soit 4 326.40€, au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté »,
- **REPORTER** l'excédent d'investissement, soit 63 398,29€ au compte 001 « Excédent reporté d'investissement ».

Il n'y a pas de débat concernant cette question.

9. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 - affectation des résultats – budget du port du mourre blanc

M.ASPA présente à l'assemblée le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif.

Il précise que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	96 832,15	105 464,46	8 632,31
	Investissement	54 329,29	74 937,28	20 607,99
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)		62 429,89	
	Investissement (001)		95 565,97	
		Dépenses	Recettes	Résultat 2016
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	96 832,15	167 894,35	71 062,20
	Investissement	54 329,29	170 503,25	116 173,96
	TOTAL	151 161,44	338 397,60	187 236,16
RESTES A REALISER - Investissement				

Considérant l'excédent de la section d'investissement, M. ASPAC propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté.

Après avoir entendu l'exposé de M. ASPA, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du port du Mourre Blanc dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe du port du Mourre Blanc,
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion,
- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement, soit **71 062.20€** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- **REPORTER** l'excédent d'investissement de **116 173,96€** au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Il n'y a pas de débat concernant cette question.

10. Finances – compte administratif et compte de gestion 2016 - affectation des résultats – budget annexe du village Thalassa

Mme LOURDOU présente le compte de gestion du Receveur Municipal ainsi que le compte administratif à l'assemblée.

Elle précise que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur, est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle ni observation ni réserve.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	14 424,50	20 000,00	5 575,50
	Investissement	149 706,32	589 345,64	439 639,32
REPORTS DE N-1	Fonctionnement (002)			
	Investissement (001)	245 508,50		
TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	14 424,50	20 000,00	5 575,50
	Investissement	395 214,82	589 345,64	194 130,82
	TOTAL	409 639,32	609 345,64	199 706,32
RESTES A REALISER - Investissement		680 540,00	462 000,00	

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, le besoin de financement de la section **d'investissement est de 24 409.18€ et le résultat cumulé des deux sections est de -18 833.68€ :**

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE (compte tenu des R.A.R)	Fonctionnement	14 424,50	20 000,00	5 575,50
	Investissement	1 075 754,82	1 051 345,64	-24 409,18
	TOTAL CUMULE	1 090 179,32	1 071 345,64	-18 833,68

Après avoir entendu l'exposé de Mme LOURDOU, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du village vacance du Thalassa dressé pour l'année 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVER** le compte administratif 2016 du budget annexe du village vacances du Thalassa.
- **DONNER** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.
- **AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de clôture, soit 5 575,50€ pour couvrir le déficit d'investissement de clôture au compte 1068 du budget 2017 ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement de 194 130,82€ au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

M. Graine s'interroge sur la prise de décision de décembre par rapport aux 265 000 € d'emprunt, signé en juin 2016, emprunt qui court sur un an et demi, alors qu'il avait été décidé de mettre fin à la DSP et de vendre le Thalassa ; il souhaite connaître le sentiment de la municipalité quant à l'orientation donnée et pense qu'il aurait été préférable de contracter un emprunt sur 20 ans, en insérant des clauses de remboursement en cas de vente.

M. le Maire indique que ces 265 000 € représentent le complément à la dotation de l'Etat pour la réalisation des travaux au Thalassa.

M. MAUZAC ajoute que les taux sont moins élevés pour un emprunt souscrit sur un an et demi.

Mme LOURDOU renchérit en indiquant qu'un emprunt d'un an et demi ne coûte pratiquement rien à la commune en comparaison à un emprunt sur 20 ans.

M. le Maire se retire et laisse la présidence à M. PIETRASANTA qui fait procéder aux votes. Les résultats sont les suivants :

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget principal de la ville – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 CONTRE (MM. PHOCAS, GARCIA)

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 ABSTENTIONS (MM. PHOCAS, GARCIA)

M. ALRIC demande à M. PHOCAS pourquoi il s'abstient, compte tenu du résultat. Il estime qu'une abstention est un désaveu par rapport aux agents.

M. PHOCAS rétorque qu'il préfère s'abstenir et ne pas voter contre, justement pour ne pas désavouer le personnel.

- compte administratif et compte de gestion 2016 budget annexe du restaurant municipal – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 CONTRE (MM. PHOCAS, GARCIA)

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget annexe de l'hébergement municipal – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 CONTRE (MM. PHOCAS, GARCIA)

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget annexe du port mixte – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 CONTRE (MM. PHOCAS, GARCIA)

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget annexe du port du moure blanc – affectation des résultats : ADOPTE à l'UNANIMITE

- compte administratif et compte de gestion 2016 du budget annexe du village Club Thalassa – affectation des résultats : ADOPTE à la MAJORITE, 2 CONTRE (MM. PHOCAS, GARCIA), M. MAUZAC ne prenant pas part au vote car il préside la SEMABATH.

M. le Maire remercie l'assemblée, les services qui ont fait des efforts et les élus qui ont donné les directives.

11. Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2017

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« Conformément à la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire est présenté au conseil municipal puis transmis à M. le Préfet dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Pour ce qui est du contexte national, le projet de loi de finances pour 2017 continue d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales. Plusieurs objectifs ont été mis en exergue par le gouvernement :

- poursuite de la réduction du déficit public : ce déficit s'élèverait à 2,7 % du PIB en 2017 contre 3,3 % en 2016. Depuis 2013 les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54,6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016.

- les engagements de baisse d'impôts : cette baisse amorcée en 2014 sera poursuivie en 2017 pour les classes moyennes.

- la recherche de croissance, afin de tabler sur une croissance de 1,5 % en 2017

Concernant les principales mesures pour les collectivités, outre le fait qu'à nouveau nous serons appelés à faire des efforts, leur dotation ne s'élèvera plus qu'à 2,67 milliards au lieu de 3,67 milliards prévus initialement. Il s'agit de la 4^e et normalement dernière tranche de baisses consécutives des dotations.

Sont à noter également une baisse du fonds de compensation de la TVA de 9% et une revalorisation des bases de fiscalité directe locale à 0,4 %, soit la plus faible hausse depuis 2014 ; elle était de 1% en 2016.

Au final, les budgets des collectivités seront soumis à nouveau à de fortes tensions pour 2017. Les recherches d'économie engagées en 2016 devront nécessairement être perpétuées et sûrement renforcées en 2017.

Pour ce qui est de notre ville de Mèze, elle sera aussi fortement impactée par ces baisses de recettes à répétitions et elle devra contenir ses budgets tout en maintenant le niveau de qualité de services publics rendus.

Concernant le fonctionnement et l'épargne brute, nous avons dû absorber une nouvelle fois une baisse de DGF de 240 000 € et une progression très modeste des recettes fiscales, résultat des réformes fiscales réalisées par l'Etat et mises en œuvre dans une certaine confusion rendant la prévision budgétaire hasardeuse.

Le compte administratif 2016 enregistre une baisse de l'épargne brute à 1 356 220 € (résultat + amortissements). Cette baisse est due au tassement des recettes comme on peut le constater à la lecture du tableau d'évolution des grands chapitres de dépenses.

Les charges générales évoluent de 0,1 % et les charges de personnel de 0,7 %, ce qui est une performance inédite dans notre collectivité.

De gros efforts de contrôle de gestion se déploient désormais en direction de l'organisation même des services après avoir atteint des limites dans la maîtrise des dépenses courantes (011).

La grande discipline des services et des élus en matière de dépenses de fonctionnement nous permet de demeurer à flots, après 576 950 € de baisse de la seule DGF. Il ne faut pas cacher cependant que nos marges de manœuvre se réduisent.

Les dépenses évoluent de seulement 0,27 %, les principales hausses se concentrant sur le chapitre 65 avec les subventions au CCAS et à la restauration municipale qui progressent respectivement de 52 888 € et de 17 685 €.

Lorsque les dépenses ne progressent pas -c'est-à-dire qu'elles baissent si l'on tient compte des hausses de charges dues à la progression des coûts et des achats- et que l'épargne brute se tasse, il est évident que la question des recettes est posée.

Les recettes fiscales ont progressé de 1% c'est-à-dire moins que la hausse des bases (en valeur et physiques). Soit également près de 200 000 € en dessous de notre prévision budgétaire, réalisée en 2016 dans la confusion des données communiquées à la commune par les services de la DGFIP et actualisées en novembre 2016 !

Malgré les fortes tensions générées par les réformes successives et les diminutions du concours financier des institutions, les transferts de charges, notre budget est stabilisé grâce aux mesures prudentes d'anticipation.

Pour 2017, je propose de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ne pas accroître la pression fiscale, préserver dans toute la mesure du possible une capacité d'autofinancement, de poursuivre la politique de désendettement, de poursuivre notre investissement en mettant en œuvre notre plan pluriannuel.

Le budget 2017 en fonctionnement sera présenté classiquement selon les mêmes équilibres que les années précédentes et en comptant une nouvelle perte de DGF de 120 000 €. Cette perte devrait être amortie par le rattrapage de la population INSEE qui est de l'ordre de 500 habitants. Les recettes fiscales devraient reprendre une progression après le choc de 2014-2016, en conséquence d'une augmentation des bases physiques, les valeurs locatives n'étant appréciées que de 0,4 %.

Nous ne le saurons qu'immédiatement avant le vote du budget en mars : cette information sera décisive pour évaluer la question fiscale.

En effet, les recettes réelles de fonctionnement sont, pour la troisième année consécutive, légèrement inférieures à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, soit -0,2%.

On atteint -1,5 % avec la diminution des recettes exceptionnelles du chapitre 77, dont les variations sont conjoncturelles et aléatoires.

De nouveaux efforts de maîtrise du fonctionnement sont donc nécessaires. Ils porteront cette année sur la masse salariale et sur la gestion de la cuisine centrale avec une forte diminution de la subvention d'équilibre due à des réorganisations internes et à une reprise de l'activité avec la fin des travaux sur le Taurus.

En 2017, la section d'investissement sera présentée avec plus de 2 millions d'euros d'opérations nouvelles. L'équilibre sera obtenu par des recettes dynamiques des participations d'urbanisme (PUP et TA), des subventions d'équipement dont le fonds de concours de la nouvelle agglomération et un FCTVA en baisse puisque l'année de calcul est 2015, qui fut un exercice modeste en investissement. Plus que jamais, dans le contexte tendu que nous connaissons, le volume d'opérations lancées sera tributaire de notre épargne brute de fonctionnement dont la baisse en 2016 ne doit pas perdurer en 2017.

Les principaux travaux et investissement en 2017 concernent la première tranche de l'Avenue Général de Gaulle (1 million d'euros), la route de Pézenas, les rues Raspail et des Mourgues, les investissements sportifs lancés en 2016 auxquels on ajoute le sol sportif du gymnase G. Rigal, les TNI qui achèvent l'équipement des écoles primaires de Mèze, l'aire des camping-cars au Sesquier, l'extension de la vidéo protection à l'Esplanade, l'équipement de la police municipale (armes et gilets pare-balles), poursuite de l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie rurale et urbaine, etc...

Le budget 2017 risque cependant d'être bouleversé en cours d'exécution par deux décisions que le conseil municipal sera amené à prendre et qui occasionneront une importante décision modificative budgétaire.

Il s'agira de la fin de la DSP du village Vacances Thalassa qui nécessitera l'enregistrement comptable du protocole financier convenu avec la SEMABATH. Il s'agira également de la cession du même village vacances, qui entraînera la clôture du budget annexe, le remboursement anticipé de l'emprunt, la comptabilisation de la recette de cession et un volume de 2 millions d'euros de désendettement, à arrêter techniquement.

En 2016, la masse salariale n'a crû que de 0,7 %, soit sensiblement moins que prévu, contribuant de manière décisive à limiter l'impact des pertes de recettes sur notre épargne brute. Ce résultat s'explique d'abord par l'effort réalisé par les services pour ne pas remplacer les absences diverses. Il s'y ajoute le non remplacement de départs non prévus (disponibilité et temps partiels non compensés). Compte-tenu de la hausse des charges patronales et du Glissement Vieillesse Technicité, il s'agit en fait d'une baisse des dépenses de personnel.

La prévision de masse salariale s'établirait en 2017 à +1,1 %.

En ces temps d'économie incertaine et vu l'incertitude quant aux décisions qui seront prises après les échéances électorales de 2017, nous devons trouver un juste équilibre entre différents paramètres budgétaires et les objectifs politiques qui ont été approuvés par les Mézois. La recherche de recettes supplémentaires devient primordiale et nécessaire dans un tel contexte. »

Note de synthèse
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L 2312-1 issu de la loi NOTRe, un rapport d'orientation budgétaire est présenté au conseil municipal et transmis au Préfet.

Comme les deux années précédentes, la gestion de notre commune est marquée par les efforts soutenus de l'ensemble des services municipaux pour faire face aux baisses de recettes et maintenir cependant un niveau de services publics élevé et un volume d'investissements conséquent.

FONCTIONNEMENT ET EPARGNE BRUTE

Une nouvelle fois nous avons dû absorber une baisse de DGF de 240 000 € et une progression très modeste des recettes fiscales, résultat des réformes fiscales réalisées par l'Etat, payées par les collectivités, et mises en œuvre dans une certaine confusion rendant la prévision budgétaire hasardeuse.

Le compte administratif 2016 enregistre une baisse de l'épargne brute à 1 356 220 € (résultat + amortissements). Cette baisse est due au tassement des recettes comme on peut le constater à la lecture du tableau d'évolution des grands chapitres de dépenses.

Les charges générales évoluent de 0,1 % et les charges de personnel de 0,7 %, ce qui est une performance inédite dans notre collectivité.

En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne brute	1 330 +35,63%	1 558 +17,14%	1 753 +12,5%	1 780 +1,5%	1 530 -16,3%	1 570 +2,6%	1 356 - 13,6 %

De gros efforts de contrôle de gestion se déploient désormais en direction de l'organisation même des services après avoir atteint des limites dans la maîtrise des dépenses courantes (011).

La grande discipline des services et des élus en matière de dépenses de fonctionnement nous permet de demeurer à flots, après 576 950 € de baisse de la seule DGF. Il ne faut pas cacher cependant que nos marges de manœuvre se réduisent.

Evolution des dépenses :

Chap	Libellé	2012	% évol.	2013	% évol.	2014	% évol.	2015	% évol.	2016	% évol.
011	Charges à caractère général	2 718	0,19%	3 057	12,47%	2 811	-8,80%	2 806	-0,1 %	2 810	0,1 %
012	Charges de personnel	6 477	-5,38 %	6 691	3,30%	7 060	5,50%	7 165	1,5 %	7 219	0,7 %
65	Autres charges de gestion courante	1 336	-9,98%	1 444	8,08%	1 542	6,78%	1 713	11,08 %	1 781	3,96 %
66	Charges financières	874	1,50 %	800	-9,25%	777	-2,96%	742	-4,7 %	650	-14,15 %
	TOTAL	11 405	-4,06%	11 992	5,14%	12 196	1,70%	12 426	1,88 %	12 460	0,27 %

Un témoignage fort de ces efforts est fourni par le tableau ci-dessous des dépenses de fonctionnement par habitant (sachant que le nombre d'habitants est sous-estimé en 2016).

Années	Dépenses par habitant Charges générales - 011		Personnel 012		Totales	
	MEZE	Strate démographique	MEZE	Strate démographique	MEZE	Strate démographique
2008	267	240	620	471	1 237	951
2011	241	264	625	607	1 157	1 160

2014	239	279	624	661	1 120	1 224
2015	240	271	638	664	1 155	1 223

Les dépenses totales évoluent de seulement 0,1 %, les principales hausses se concentrant sur le chapitre 65 avec les subventions au CCAS et à la restauration municipale qui progressent respectivement de 52 888 € et de 17 685 €.

Lorsque les dépenses ne progressent pas -c'est-à-dire qu'elles baissent si l'on tient compte des hausses de charges dues à la progression des coûts et des achats- et que l'épargne brute se tasse, il est évident que la question des recettes est posée.

Les recettes fiscales ont progressé de 1% c'est-à-dire moins que la hausse des bases (en valeur et physiques). Soit également près de 200 000 € en dessous de notre prévision budgétaire à l'aveugle, réalisée en 2016 dans la confusion des données communiquées à la commune par les services de la DGFIP et actualisées en novembre 2016 !

On peut constater également que les efforts déployés par notre « service population » afin de récupérer les évasions de bases fiscales ne sont pas relayés avec suffisamment de moyens par les services de la DGFIP. Cette situation est difficilement acceptable, tant du point de vue de la justice fiscale que du point de vue des besoins de notre collectivité. Les engagements ne sont pas tenus en la matière.

Fort heureusement d'autres recettes plus dynamiques viennent atténuer ce choc et limiter à -1,5 % la baisse des recettes totales. Il s'agit des droits de mutation en hausse de 86 500 € et des participations de la CAF, liées au nouveau contrat enfance jeunesse, en hausse de 51 000 €.

En investissement, le budget primitif totalisait 5 070 395 € de dépenses. La réalisation atteint 4 798 879 € (dont 509 784 € de restes à réaliser) soit 95 % de la prévision. C'est une performance qu'il convient de souligner.

Le budget 2017 en fonctionnement sera présenté classiquement selon les mêmes équilibres que les années précédentes et en comptant une nouvelle perte de DGF de 120 000 €. Cette perte devrait être amortie par le rattrapage de la population INSEE qui est de l'ordre de 500 habitants. Les recettes fiscales devraient reprendre une progression après le choc de 2014-2016, en conséquence d'une augmentation des bases physiques, les valeurs locatives n'étant appréciées que de 0,4 %.

Nous ne le saurons qu'immédiatement avant le vote du budget en mars : cette information sera décisive pour évaluer la question fiscale.

En effet, les recettes réelles de fonctionnement sont, pour la troisième année consécutive, légèrement inférieures à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, soit -0,2 et +0,27 %.

Années	2013	2014	2015	2016
--------	------	------	------	------

Recettes réelles de fonctionnement	13 219 818	13 298 390	13 496 600	13 460 373
		+ 0,5 %	+ 1,50 %	- 0,2 %

On atteint -1,5 % avec la diminution des recettes exceptionnelles du chapitre 77, dont les variations sont conjoncturelles et aléatoires.

De nouveaux efforts de maîtrise du fonctionnement sont donc nécessaires. Ils porteront cette année sur la masse salariale et sur la gestion de la cuisine centrale avec une forte diminution de la subvention d'équilibre due à des réorganisations internes et à une reprise de l'activité avec la fin des travaux sur le Taurus.

DETTE ET INVESTISSEMENT :

Un nouveau désendettement significatif de 550 000 € a été opéré en 2016 s'ajoutant aux 2 millions d'euros des années 2014 et 2015. Cet allègement de la charge de la dette est sensible aussi en fonctionnement au chapitre 66 (diminution de 120 000 € des intérêts versés sur les 3 années).

LA DETTE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunts en milliers d'€	15 934	15 622	15 253	15 287	14 484	13 422	12 968 13 016
Gendarmerie	5 226	5 134	5 037	4 937	4 832	4 722	4 606
TOTAL général	21 160	20 756	20 290	20 224	19 316	18 144	17 622
EVOLUTION	-2,47 %	-1,94 %	-2,30 %	-0,30 %	-4,7%	-6,45%	- 3,20 %

En 2017, la section d'investissement sera présentée avec plus de 2 millions d'euros d'opérations nouvelles. L'équilibre sera obtenu par des recettes dynamiques des participations d'urbanisme (PUP et TA), des subventions d'équipement dont le fonds de concours de la nouvelle agglomération et un FCTVA en baisse puisque l'année de calcul est 2015, qui fut un exercice modeste en investissement. Plus que jamais, dans le contexte tendu que nous connaissons, le volume d'opérations lancées sera tributaire de notre épargne brute de fonctionnement dont la baisse en 2016 ne doit pas perdurer en 2017.

Les principaux travaux et investissement en 2017 concernent la première tranche de l'Avenue Général de Gaulle (1 million d'euros), la route de Pézenas, les rues Raspail et des Mourgues, les investissements sportifs lancés en 2016 auxquels on ajoute le sol sportif du gymnase G. Rigal, les TNI qui achèvent l'équipement des écoles primaires de Mèze, l'aire des camping-cars au Sesquier, l'extension de la vidéo protection à l'Esplanade, l'équipement de la police municipale (armes et gilets pare-balles), etc...

Le budget 2017 risque cependant d'être bouleversé en cours d'exécution par deux décisions que le conseil municipal sera amené à prendre et qui occasionneront une importante décision modificative budgétaire.

Il s'agira de la fin de la DSP du village Vacances Thalassa qui nécessitera l'enregistrement comptable du protocole financier convenu avec la SEMABATH. Il s'agira également de la cession du même village vacances, qui entraînera la clôture du budget annexe, le remboursement anticipé de l'emprunt, la comptabilisation de la recette de cession et un volume de 2 millions d'euros de désendettement, à arrêter techniquement.

ETAT DU PERSONNEL EN 2017

En 2016, la masse salariale n'a crû que de 0,7 %, soit sensiblement moins que prévu, contribuant de manière décisive à limiter l'impact des pertes de recettes sur notre épargne brute. Ce résultat s'explique d'abord par l'effort réalisé par les services pour ne pas remplacer les absences diverses. Il s'y ajoute le non remplacement de départs non prévus (disponibilité et temps partiels non compensés). Compte-tenu de la hausse des charges patronales et du Glissement Vieillesse Technicité, il s'agit en fait d'une baisse des dépenses de personnel.

Etat du personnel en 2016

2016	Effectifs	Dont temps non complet	Masse salariale
Budget général	198	20	7 199 188
Budget cuisine centrale	25	4	852 213
Service des Eaux	7	1	276 325
Budget des ports	3	0	109 277
TOTAL	233	25	8 437 003

La prévision de masse salariale s'établirait en 2017 à +1,1 %.

M. PHOCAS indique qu'il partage toutes les craintes exposées par M. le Maire. Il y a toutefois quelques différences concernant les préconisations. Il estime qu'il faudrait renoncer à effectuer les travaux prévus à l'avenue Général de Gaulle et privilégier des endroits sur Mèze qui ne sont pas très carrossables. Il pense que le maire dispose déjà d'un bilan pour l'embellissement de la ville et qu'il est plus important de privilégier les travaux en régie dans divers points de la commune et donc remettre à plus tard l'avenue du Général de Gaulle.

Il souhaiterait également que le taux d'épargne brute puisse être remis dans le seuil des 10 à 12 % préconisé. Les recettes diminuent et les dépenses vont augmenter ; il y a une élection à venir et donc pas mal d'incertitudes. Une fois qu'on est élu, il faut être responsable ; par conséquent, s'il faut faire des choix pour repousser des travaux d'envergure, il faut savoir les faire.

M. le Maire indique que les travaux à l'avenue Général de Gaulle sont importants car il existe d'énormes problèmes de pluvial au niveau de la Maison Domus Medica. Ils s'inscrivent dans une première tranche de travaux. Les deux autres tranches ne se feront peut-être pas ; il faut également réaliser des plateaux surélevés pour limiter la vitesse et l'éclairage public est aussi à revoir.

Concernant l'épargne brute, M. le Maire répond que le maximum sera fait ; il est très facile de parler de limiter l'investissement mais il est nécessaire aussi d'aborder le fonctionnement. Il demande à M. PHOCAS quelles sont ses préconisations pour le maîtriser et boucler le budget de fonctionnement en 2017.

M. GRAINE remercie de souligner la difficulté à établir le prochain budget et à appliquer une gestion rigoureuse sans avoir connaissance de tous les paramètres. Il souligne l'objectif de maintien de la qualité du service, essentiel pour assurer le lien social entre les différentes catégories de citoyens. De plus, il juge le taux d'investissement louable. Il alerte sur le taux d'épargne brute, ramené à celui de 2010, ce qui témoigne d'une situation beaucoup plus difficile.

Il ajoute qu'au-delà des efforts faits en fonctionnement, la part liée à la gestion du personnel doit être soulignée eu égard au Glissement Vieillesse Technicité et à l'augmentation du point d'indice.

Il indique qu'il serait souhaitable de distinguer, dans les recettes, la part faite à la Taxe Foncière, la Taxe d'Habitation et la taxe sur les logements vacants.

M. le Maire donne la parole au Directeur Général des Services qui explique que l'information est disponible mais en demandant une certaine prudence car les chiffres définitifs ne sont connus qu'en novembre.

M. BAILLY salue le travail de gestion fait dans une conjoncture financière contrainte. Il pense qu'il faut essayer de continuer en 2017 avec toutes les contraintes soulignées ; mais l'effort de gestion est réellement présent.

M. le Maire donne lecture des notes de synthèse relatives au débat d'orientation budgétaire des ports.

NOTE DE SYNTHESE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 PORTS DE MEZE

Le précédent DOB des ports de Mèze s'inscrivait dans un contexte de transition et d'incertitude né de l'application des dispositions de la loi NOTRe quant à la collectivité territoriale devant exercer à compter de 2017 la compétence de l'aménagement et de la gestion des ports. Après la déclaration de candidature du Conseil Départemental pour conserver la gestion des ports départementaux, il est acquis que les ports de Mèze restent sous l'autorité du Département de L'Hérault. Les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale et les actions envisagées ou à l'étude en 2016 pourront donc être menées en 2017 dans le cadre de la concession portuaire accordée par le département à la commune de Mèze.

1- PORT DEPARTEMENTAL MIXTE DE MEZE.

En investissement : le budget d'investissement sera en forte hausse en 2017 par rapport à 2016, principalement suite à la programmation de travaux importants sur le port des nacelles.

En effet, les études effectuées en 2009 visant à diagnostiquer l'état des quais du port départemental tant au niveau du port principal que sur le port des nacelles avaient mis en évidence la nécessité de réhabiliter certaines portions d'ouvrages en raison d'affouillements importants. Des interventions successives définies par ordre de priorité ont été conduites sur plusieurs années. Aujourd'hui une partie du quai du côté de l'aire d'étendage des filets (zone Sud et Est du port des Nacelles) restent à reprendre et présentent une certaine aggravation des désordres constatés initialement.

Présentés lors du dernier conseil portuaire, la réalisation de ces travaux a été approuvée à l'unanimité ainsi que les crédits correspondants. Cette opération nécessitera la conclusion d'un marché de maître d'œuvre pour en

assurer la parfaite exécution. Ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de L'Hérault et seront financés par un emprunt complémentaire à la mobilisation des capacités d'auto financement de la section d'exploitation.

Parallèlement des travaux importants de remise en sécurité de la grue de la zone technique et la prévision des crédits nécessaires à l'installation d'équipements de distribution de carburant destiné aux plaisanciers, encore à l'étude, compléteront les dépenses d'investissement en 2017.

En section d'exploitation :

Le budget de la gestion d'exploitation sera significativement augmenté en raison de l'intégration dans les charges fixes du service de l'incidence de la récente taxe foncière pour les ports de plaisance, des charges des intérêts de l'emprunt à contracter pour financer les travaux du port des nacelles ainsi que la prévision de l'autofinancement nécessaire au maintien de l'équilibre financier du budget du port.

Cette réévaluation des charges sera financée par une augmentation du produit des droits de port correspondant à une hausse de 17% du tarif, voté par le conseil municipal dans la séance du 15 décembre 2016 et approuvé à l'unanimité par le Conseil Portuaire du 8 décembre 2016. Il est à noter que malgré cette hausse, les tarifs du port départemental de Mèze restent inférieurs à ceux des autres ports du département proposant les mêmes services.

2- PORT DEPARTEMENTAL CONCHYLICOLE DU MOURRE BLANC

Le budget du port départemental du Mourre Blanc s'inscrit dans la continuité des charges et produits nécessaires à la continuité de l'exploitation du service. Deux décisions de l'autorité concédante et du concessionnaire approuvé par le Conseil portuaire à l'unanimité viendront toutefois mobiliser des crédits budgétaires en 2017.

En investissement : suite au maintien de la compétence du Département de l'Hérault en matière d'aménagement et de gestion des ports départementaux mixte ou de pêche, les travaux en maîtrise d'ouvrage départementale pour l'aménagement d'un terre-plein et d'accostage pour les batteurs de rails ont débuté et s'achèvent en 2017. Dans le cadre de ces travaux un fonds de concours de 100 000 € sur le budget du port sera versé au Département au titre de la participation des professionnels. Cette dépense est couverte en recettes par la mobilisation des excédents cumulés de la section d'investissement.

En fonctionnement : afin de solutionner la problématique des dragages d'entretien du port départemental, une consultation a été lancée afin de désigner un maître d'œuvre chargé de définir un programme technique pour ces travaux d'entretien et constituer le dossier de demande d'autorisation réglementaire de dragages auprès des services de l'Etat. Le financement de cette mission sera assuré par l'inscription des excédents d'exploitation

reportés à l'issu de la constatation du résultat de clôture excédentaire du compte administratif 2016. Les tarifs du port restent inchangés pour 2017.

Il n'y a pas de réflexion particulière quant ces DOB.

Il aborde alors le DOB du service de l'eau.

NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 SERVICE DE L'EAU

Nous avons enregistré lors du débat sur le compte administratif 2015, le redressement complet de la gestion de ce service. Les résultats 2016 sont dans la continuité.

Avec un excédent sur l'exercice s'élevant à 180 222 € s'ajoutant à un report de 2015 en section d'exploitation de 204 427 €, le compte administratif affiche un excédent d'exploitation de 384 649 €.

Ce résultat est obtenu malgré une campagne soutenue de renouvellement des compteurs les plus anciens (qui s'imputent en section d'exploitation).

Moins d'achat d'eau car l'étanchéité de notre réseau s'améliore, davantage de mètres cubes facturés, car nos comptages sont plus performants.... sont les secrets de cette réussite.

En investissement près de 467 000 € de crédits ont été consommés, dont 130 000 € de travaux en régie réalisés par le service.

Il n'y a cependant pas lieu de réjouir au-delà du raisonnable car le plan pluriannuel d'investissement issu du schéma directeur de l'eau potable va demander des moyens considérables de même que les renforcements de réseaux liés au développement de l'urbanisation (le Moulin, rue de la Méditerranée). De même, il reste à en finir avec les derniers branchements en plomb dans le centre-ville, et cela désormais sans subventions de l'Agence de l'Eau.

La bonne santé de la régie municipale permettra en tous cas d'emprunter avec un bon accueil des financeurs.

Enfin, il est acquis pour 2017 que le prix de mètre cube d'eau ne changera pas.

M. PHOCAS indique que les résultats du budget sont bons mais il y a des raisons ; en effet, il y a de cela quelques années, opposition et majorité ont travaillé ensemble sur la nouvelle tarification, ce qui a permis de redresser le budget de l'eau. Mais il parle d'un rapport dans la presse qui mentionne que la qualité de notre eau potable est médiocre, avec notamment la présence de plomb, alors qu'autour de Mèze, les villages ont une eau de bonne qualité. Il s'interroge sur une nécessaire accélération du changement des conduites.

M. ALRIC répond que la qualité de l'eau est correcte ; les résultats mentionnés dans l'article dont parle M. PHOCAS ne correspondent pas au

rapport transmis par le Syndicat du Bas Languedoc qui fait état d'une eau de bonne qualité pour la ville de Mèze.

M. le Maire donne la parole au Directeur Général des Services qui explique qu'il reste un nombre résiduel de compteurs en plomb ; il suffit que le tirage au sort pour le prélèvement effectué par l'Agence Régionale de Santé soit effectué sur un lieu avec un branchement en plomb pour que le résultat soit médiocre. Il est vrai toutefois qu'il va falloir accélérer ces changements en n'oubliant pas qu'ils supposent la réfection de la rue concernée.

M. ALRIC tient à préciser que les villages alentours ont moins de réseaux ; de plus, pour procéder au changement, il faut casser des rues ; tout cela à un coût.

M. le Maire donne lecture du DOB pour le village Thalassa.

NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 THALASSA

Ce budget annexe retrace pour l'essentiel les travaux de remise à niveau du site et de ses abords, voies et réseaux, éclairage, accessibilité, aménagement de l'interface site/plage, sécurité incendie, etc....

Les recettes sont constituées, en fonctionnement, du loyer prévu par la DSP (20 000 €) et en investissement, par les subventions de l'Etat (DETR) et du Département de l'Hérault. Un emprunt de 265 000 € boucle le financement des travaux.

Au cours de l'exercice 2017, la fin anticipée de la gestion déléguée du village vacances et la cession à un opérateur privé de l'ensemble entraîneront un règlement financier et comptable qui comprendra notamment la disparition du budget annexe du Thalassa.

M. PHOCAS rappelle son désaccord pour la vente de ce patrimoine Mézois en bord d'étang. Cette vente constitue un appauvrissement de chaque Mézois. Par ailleurs, le prix de vente est prévu à 2,5 millions d'euros, soit une estimation de 100 € par m². Il pense qu'il faudrait le vendre 5 millions d'euros, soit 200 € le m² ; la vente du patrimoine est un fusil à un coup et il s'opposera à cette vente. Il demande que cette cession soit soumise à l'avis des citoyens. Il a par ailleurs remarqué des travaux autour du Thalassa et demande si les subventions n'ont pas été utilisées à cet effet.

M. le Maire rétorque que les travaux sont financés avec les 265 000 € d'emprunt. Il ajoute que le Préfet de l'Hérault s'est rendu sur le site et a pu constater ce qui avait été réalisé. Au moment de la vente du Thalassa, un découpage sera effectué pour borner les parties qui resteront à la commune. Concernant le prix, M. le Maire indique qu'il est vrai que ce bien pourrait être vendu entre 5 et 6 millions d'euros, à condition de le céder à des promoteurs qui construiraient des immeubles. Mais la municipalité souhaite

que ce lieu reste un outil touristique, comme nous aurons à le confirmer par le vote du PLU au prochain conseil.

M. GRAINE réagit à la remarque de M. Phocas qui selon lui, ne serait pas conforme à l'orientation décidée actuellement qui est de maintenir le caractère social. Or, ce caractère social est garanti dans les démarches qui vont conduire à cette vente. C'est pourquoi il est favorable à cette cession.

M. PHOCAS ajoute que les conventions ont une durée de vie limitée ; preuve en est le zoo du Lunaret à Montpellier. Il pense que les préconisations du rapport d'audit qui a été fait auraient pu être suivies pour maintenir la DSP ; il estime qu'il faut prendre le temps.

M. le Maire présente alors le DOB du service du restaurant municipal.

**NOTE DE SYNTHÈSE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL**

REPAS	/N-1	2016	2015
REPAS PORTAGES (normaux + régimes)	10,60%	20 276	18 333
REPAS EMPORTEES	-2,14%	5 216	5 330
ANCIENS (portages + emportés)	7,73%	25 492	23 663
SCOLAIRES (maternelles + primaires)	2,01%	76 524	75 016
NON SOUMIS TVA	-5,29%	35 959	37 968
SOUMIS TVA	-4,80%	12 113	12 724
MAIRIE (Manifestations, Centres Aérés, personnels municipaux)	7,95%	18 728	17 349
TOTAL	1,26%	168 816	166 720

Constats 2016 :

L'activité globale de production du restaurant municipal est en augmentation, plus particulièrement sur les repas sociaux de la ville (scolaires et personnes âgées), ainsi que sur l'activité de la rubrique "MAIRIE".

Malgré-ce, au niveau budgétaire, la répercussion des travaux de l'hébergement se fait en partie ressentir sur le résultat de l'activité commerciale "non soumis et soumis TVA" qui n'arrive pas toujours à s'équilibrer.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 363 545 € en fonctionnement.

Objectifs 2017 :

Pour 2017, les efforts de gestion seront orientés sur la lutte anti gaspillage, avec la mise en place d'une gestion plus stricte des recommandations nutritionnelles et une surveillance plus accrue des plats consommés par les rationnaires.

Il est étudié la mise en place du service de portage à domicile en liaison froide pour les personnes âgées. Ce concept pourrait permettre d'optimiser le temps de travail des agents du service et de répondre à des demandes extérieures pour la fourniture de repas.

Cette année, les marchés de l'alimentation vont être renégociés. Il faudra avoir une vigilance sur leur montage, afin d'y intégrer des éléments permettant d'acheter plus librement avec plus de souplesse et de marge de manœuvre. Actuellement, l'achat de certains produits en promotion n'est pas possible, car bien que référencés, leurs tarifs sont encadrés par les marchés.

Notre service de restauration est très diversifié, afin de définir au mieux nos coûts de revient, très variés, des différentes prestations ; la mise en place d'un système de répartition des coûts doit être étudiée.

Enfin, la fin des travaux de l'hébergement devrait permettre à cette activité de s'élargir et par homogénéité avec la restauration, d'avoir un effet bénéfique sur le fonctionnement du service.

Toutes ces actions doivent permettre au budget annexe du Restaurant Municipal de tendre dans le temps vers une diminution significative de la subvention d'équilibre allouée par le budget général, dont les premiers pas seront visibles dès 2017 sur le budget proposé au vote du conseil municipal.

Ce DOB n'entraîne pas de remarque.

Il passe alors au DOB du service de l'Hébergement municipal.

NOTE DE SYNTHÈSE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 BUDGET DE L'HEBERGEMENT MUNICIPAL

FREQUENTATION	/N-1	2016	2015
Hébergement	-8%	11 088	12 081
Prestations Hôtelières	12%	120	107
Salles "Taurus"	-64%	69	190
M.D.T.L.	27%	52	41
Cinéma	20%	6	5
Ventes produits	64%	74	45

Toutes les demandes de réservations qui nous ont été faites n'ont pas pu être honorées en raison des travaux qui ont eu lieu et qui ont, enfin, pu être terminés. Cette nouvelle baisse de fréquentation a eu, pour une nouvelle année consécutive, un impact sur les résultats obtenus en 2016.

Objectifs 2017 :

L'objectif de 2017 est de redynamiser notre fréquentation mise à rude épreuve après plusieurs périodes de réhabilitation des locaux.

Notre capacité d'accueil d'hébergement est enfin revenue à la normale. Toutes les demandes de réservations peuvent être enregistrées et nous pouvons proposer nos services avec sérénité d'autant plus que l'activité "hébergement" est étroitement liée avec notre service de restauration.

La mise en ligne de notre site internet nous permet de toucher un nombre plus important de clients potentiels, de les informer de nos évolutions et de nos activités.

L'évolution de la situation économique fait que nous devons nous adapter pour accueillir un éventail de public plus large constitué de groupes moins importants mais plus nombreux et variés.

Il n'y a pas de remarque concernant ce DOB.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu concernant les projets de DOB 2017 et après en avoir délibéré, à la MAJORITE, 2 ABSTENTIONS (MM. PHOCAS, GARCIA),

- **DECIDE DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2017 du budget principal de la ville de Mèze et des budgets annexes (eau, restaurant municipal, hébergement municipal, port mixte, port du Mourre Blanc et du Village Club Thalassa).

- **DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 du Budget Principal sera transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, conformément à la loi NOTRe.

12. Commission consultative des services publics locaux – Demande d'avis

Monsieur le Maire expose :

Par convention de délégation de service public (DSP) la ville de Mèze a confié à la société Dépannage S. Delvaux la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile pour une durée de 4 ans à compter du 1er juillet 2013. Cette délégation de service public s'achèvera le 30 juin 2017.

La Communauté d'Agglomération de Thau envisage le transfert de cette compétence courant 2017, cependant les conditions de fonctionnement de la fourrière, les dates et les modalités pratiques d'un éventuel transfert restent encore à définir.

M. GRAINE demande si dans le cadre de la CABT, il n'y aura qu'un seul contractant.

M. le Maire répond que ce n'est pas une obligation. Une modification a été demandée ; si la CABT n'y accède pas, la DSP sera maintenue à Mèze. De plus aujourd'hui, il n'y a aucun avantage car les tarifs à l'agglo sont plus importants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE DE SAISIR** la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour avis, sur un projet d'avenant afin de prolonger la durée du contrat et sur le lancement d'une nouvelle délégation de service public.

13. Culture et Patrimoine - Restauration des registres paroissiaux – demande de subvention auprès du département de l'Hérault

M. le Maire indique que la Ville de Mèze s'engage dans la conservation et la valorisation de son patrimoine écrit et projette de faire restaurer ses registres paroissiaux.

Mariages, Baptêmes et divorces

De 1744 à 1759

De 1760 à 1775 (6 feuillets)

De 1776 à 1792

Mariages

De 1793 à 1802

Naissances

De 1793 à 1802

Décès

De 1793 à l'an X républicain

Mariages et divorces

De 1803 à 1812

Naissance

De 1803 à 1812

Décès

De 1803 à 1812

Pour mener à bien ce projet, la Ville de Mèze sollicite l'aide subventionnelle du Conseil départemental de l'Hérault, pour un coût prévisionnel de 11 791 €H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** cette demande de subvention.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Jeunesse – approbation de la convention tripartite entre la ville, le département de l'Hérault et Mme Corinne Allavoine-Morin, formatrice

Mme CABROL, adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), la commune s'est engagée à mettre en place des actions collectives en faveur des jeunes de 18-25 ans présentant des difficultés sociales.

Compte tenu du bilan positif sur l'année 2016, il est proposé pour 2017 de renouveler l'action suivante : « **appui technique à la préparation des concours** ».

Le but de cette action, assurée par la formatrice Mme Corinne ALLAVOINE-MORIN, est de transmettre aux jeunes les principes de l'autoformation qui leur permettront de mettre en œuvre les actions de validation de leur projet professionnel (emploi, concours, examen).

10 jeunes pourront ainsi bénéficier de cette formation, axée sur les métiers du secteur sanitaire et social.

Cet accompagnement donne les outils nécessaires aux jeunes afin de pouvoir valider ensuite les critères de sélection de ces métiers : entrée en formation par voie de concours (Aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier), obtention d'un diplôme pour commencer à se professionnaliser (CAP Petite Enfance), réussite de sélection parfois articulée à la recherche d'un employeur (AMP, moniteur-éducateur...)

Le dispositif repose sur un parcours mixant des temps de présentiel, c'est-à-dire des temps de face à face, et des temps de distanciel, c'est-à-dire des temps tutorés en ligne.

L'accompagnement est prévu sur plusieurs mois. Cette année et jusqu'au 12 Décembre 2017. Il est adapté aux besoins exprimés par les jeunes.

D'un montant total de 2 800 €, cette action collective bénéficie d'un cofinancement : 1 400 € émanant du budget « FDAJ » de la Ville ; 1 400 € financés par la MLI du Bassin de Thau.

Conformément à la convention de délégation « d’instruction et de gestion financière » passée entre la Ville et le CCAS, la gestion de l’action collective sera assurée par le CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L’exposé de Mme CABROL entendu et après en avoir délibéré, à **l’UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention d’objectifs « Action collective : Appui technique à la préparation des concours » ci-annexée, entre la Ville de Mèze, le Conseil Départemental de l’Hérault et Madame Corinne ALLAVOINE-MORIN (Formatrice) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

15. Tarifs publics – restaurant scolaire – modifications

Monsieur DOULAT, adjoint délégué, indique que les enfants qui fréquentent l’ULIS de Mèze (Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire) sont issus de communes diverses qui participent financièrement à la scolarisation de ces enfants à Mèze.

Afin de ne pas pénaliser les familles qui sont obligées de scolariser leurs enfants dans ces unités, il est proposé d’appliquer à ces usagers le tarif :

REPAS SCOLAIRE – ENFANT RESIDANT DANS LA COMMUNE

La grille des tarifs devient ainsi :

Tarifs REPAS SCOLAIRE	CM 08/06/16
applicables au 01 septembre 2016	2017
<i>REPAS SCOLAIRE - ENFANT RESIDANT DANS LA COMMUNE</i> <i>et</i> <i>ENFANT de l’ULIS (à compter du 01 mars 2017)</i>	
<i>Repas 1 JOUR FIXE PAR SEMAINE</i>	
1er enfant	4,00 €
à partir du 2ème enfant et MATERNELLE	3,75 €
<i>Repas OCCASIONNELS</i>	
1er enfant	5,00 €
à partir du 2ème enfant et MATERNELLE	4,70 €

REPAS SCOLAIRE - ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE	
<i>Ecoles PUBLIQUES</i>	
1er enfant	5,00 €
à partir du 2ème enfant et MATERNELLE	4,70 €
<i>Ecoles SOUS CONTRAT</i>	
Primaire et Maternelle	5,50 €
Frais de relance scolaire	2,00 €
Frais de rejet de prélèvement (par opération)	8,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. DOULAT entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

- **APPROUVE** la décision de la modification du tarif du budget annexe du Restaurant municipal
- **DIT** que cette décision sera applicable à compter du 01 mars 2017

16. Urbanisme – opposition de la ville au transfert de la compétence PLU à la CABT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALLUR) dont l'article 136 II, prévoit le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (élaboration, révision, modification...) à l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) dans un délai de trois ans. Il indique toutefois que si, dans les trois mois qui précèdent ce terme (soit le 27 mars 2017) au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert n'a pas lieu.

Le PLU permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents supra-communaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) s'imposent déjà au document d'urbanisme communal, qui doit leur être compatible.

La commune de Mèze arrive au terme de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui sera approuvé très prochainement.

Il semble particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

- **DECIDE DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

17. Urbanisme – avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) avec M. Jean-Luc BROUSSE (lot. La Pyramide)

M. RODRIGUEZ, Adjoint Délégué expose :

Par une délibération en date du 8 juin 2016, notre conseil a adopté une convention de PUP couvrant l'ensemble du périmètre de l'opération « la Pyramide » initiée par M. Jean-Luc BROUSSE.

L'article 3 de la convention définit et le montant total des participations à régler sur l'emprise de l'opération de 8 464 m² de surface de plancher faisant l'objet d'un permis d'aménager.

L'article 2 fixe notamment les modalités de versement de ces participations : permis de construire par permis de construire, 50% du total, 12 mois après la délivrance et 50% du total 24 mois après la délivrance.

Le présent avenant a pour objet de déduire le montant de la part communale de Taxe d'Aménagement exigée de l'aménageur à la délivrance du permis d'aménager antérieurement à l'adoption de la convention soit 34 800 €, imputable à la création de 87 places de stationnements publics qui seront rétrocédés à la commune après réalisation par l'aménageur. A défaut, la commune percevrait à la fois une taxe d'aménagement et les participations PUP pour le même périmètre et le même objet.

Le montant de la participation PUP dans le cadre de la convention Ville de Mèze – M. Jean-Luc BROUSSE sera donc fixé ainsi :

$$588\,417 - 34\,800 = 553\,617 \text{ € par m}^2$$

$$8\,464$$

Au total, le montant des participations finalement perçues par la commune sera rigoureusement identique à celui fixé par le tableau des équipements publics à financer.

Enfin l'article 3 sera amendé afin d'éviter toute confusion dans son interprétation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. Rodriguez entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

- **ADOpte** un avenant, annexé à la présente, modifiant l'article 3 de la convention PUP Ville de Mèze-M. Jean-Luc BROUSSE du 8 juin 2016,

et ramenant à 65,41 € le montant de la participation par mètre carré de surface de plancher créée.

18. Eclairage public – avenue de Pézenas – demande de subvention Hérault Energie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux que souhaite réaliser HERAULT ENERGIES en qualité d'autorité concédante sur le réseau de distribution publique d'électricité de la ville de MEZE, pour l'aménagement de l'Avenue de Pézenas, des deux côtés.

L'estimation de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à 147 777,12 € TTC et se décompose comme suit :

- Travaux d'électricité : 52 830,56 € TTC
- Travaux d'éclairage public : 59 968,01 € TTC
- Travaux de télécommunications : 34 978,55 € TTC

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention du concessionnaire sur les travaux « Electricité » à hauteur de 17 830,31 € TTC
- La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Energies 8 254,78 € TTC

La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de télécommunications qui peut être récupérée par la Commune au titre de Fonds de compensation de la TVA.

La dépense prévisionnelle de la Commune est de 121 692,03 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et de solliciter une subvention auprès de HERAULT ENERGIES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

- **ACCEPTE** le projet de travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de l'Avenue de Pézenas pour un montant prévisionnel global de 147 777,12 € TTC.
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus évoqué.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possible de la part du concessionnaire et de HERAULT ENERGIES.
- **SOLLICITE** HERAULT ENERGIES pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec HERAULT ENERGIES, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget 2017 de la Commune en dépense, la somme de 121 692,03 € TTC, fonction 822, article 21534 pour les réseaux d'électrification et l'éclairage public et 21538 pour les réseaux TELECOM.

19. Sport - Rénovation du sol sportif du gymnase Gérard Rigal – approbation du projet – demande de subvention

M. BAEZA, adjoint délégué, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du sol sportif du gymnase Gérard Rigal.

En effet, cette salle a été construite dans les années 80. Le revêtement de sol actuel est vieillissant et en mauvais état avec des possibles remontées d'humidité. Il est donc judicieux de procéder à son remplacement.

Cette rénovation du sol permettrait aux établissements scolaires, aux collèges et aux associations locales, d'utiliser le gymnase dans de meilleures conditions. En effet, ce revêtement serait ainsi conforme à une pratique sportive mieux adaptée pour les utilisateurs, du fait d'un meilleur amortissement et d'un meilleur rebond de la balle. Les lignes de jeux seront également refaites aux normes actuelles des différentes disciplines sportives.

Le montant estimé de cet aménagement sportif s'élève à **100 000.00€ H.T**, comprenant les honoraires, études et coût des travaux.

M. BAEZA précise que ce projet peut faire l'objet d'une aide financière du département de l'Hérault, de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée et des fédérations sportives telles que : volley, basket, tambourin, handball et futsal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. BAEZA entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

- **APPROUVE** le projet de rénovation du sol sportif,
- **SOLLICITE** les aides financières du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie et des fédérations sportives,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

20. Affaires scolaires – sécurisation des écoles – demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Monsieur DOULAT, Adjoint délégué aux affaires scolaires, expose la demande provenant des ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale concernant les dispositifs à mettre en place pour sécuriser les établissements scolaires (circulaire du 25 novembre 2015 et instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016).

Les travaux qui doivent être réalisés en priorité sont ceux concernant la sécurité volumétrique des bâtiments à savoir : la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie) et les mesures destinées à la protection des espaces de confinement.

En accord avec les Plans Particuliers de Mise en Sûreté établis par chaque école et les diagnostics sûreté établis par la gendarmerie, des devis ont été réalisés pour la fourniture et la pose d'un système d'alerte spécifique « attente-intrusion » dans chaque école publique de la Ville et le dispositif complet de serrurerie sera remplacé dans deux d'entre-elles.

L'ensemble de ces devis s'élève à 22 500 euros hors taxes ; sachant que les projets peuvent être subventionnés à hauteur de 80% par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD), le plan de financement est le suivant :

Ville de Mèze	4 500 euros
FIPD	18 000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. DOULAT entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

- **DEMANDE** l'aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour un montant de 18 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

21. Balisage du port de Mèze – avenant à la convention d'entretien avec la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2012, la commune de MEZE a approuvé une convention avec l'Etat relative au fonctionnement et à l'entretien du balisage maritime du port départemental de Mèze.

Cette convention dispose notamment que moyennant le paiement d'une redevance révisée annuellement, ayant pour base les dépenses de

fonctionnement évaluées en 2013, le Service des Phares et Balises Ouest Méditerranée (SPBOM) assure le fonctionnement et l'entretien courant du matériel et des installations situées dans le port de Mèze, procède aux visites préventives et réglages périodiques entre autres tâches qui leur sont confiées.

En raison de la suppression de l'indice Janvier TP 02 (travaux publics en milieu maritime) utilisé pour le calcul de la redevance révisée annuellement, il convient de choisir un index de référence.

Le SPBOM propose d'utiliser en remplacement l'indice TP 07 b (travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrage maritime).

Cette modification entraîne la signature d'un avenant à la convention du 28 janvier 2013 qu'il convient de porter à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'avenant à la convention du 28 janvier 2013
- **AUTORISE** la signature de tout document relatif à ce dossier.

22. Questions diverses

- avenir du personnel de la CCNBT suite à la fusion avec la CABT

M. PIETRASANTA dit que c'est avec beaucoup de peine qu'il s'adresse aux élus du conseil municipal. Il indique qu'il s'agit d'une question d'humanisme, concernant l'ancienne CCNBT au sein de laquelle de nombreux travaux ont été réalisés, dont l'Ecosite, qui a eu les honneurs pendant 20 ans dans le monde entier. A l'issue de la fusion avec la CABT, la CCNBT n'existe plus. Il a le sentiment qu'il s'agit d'un vol de vautours qui s'est accroché à eux, aussi bien dans Oïkos, que dans l'Ecosite. Il ajoute qu'il ne souhaite plus aller au centre Oïkos dont le Directeur a été bafoué ; les grands services y demeurent mais plus personne n'est responsable. Les services restant sur place n'ont plus de responsable pour les gérer. Ce qu'il juge douloureux, c'est que les anciens de l'écosite sont terrorisés ; le personnel est maltraité. M. PIETRASANTA ajoute qu'il ne peut supporter cette situation et demande l'aide des élus du conseil municipal de Mèze. Il s'en remet à M. le Maire pour défendre les intérêts du personnel et lui fait confiance.

M. le Maire indique qu'il comprend tout à fait la réaction de M. PIETRASANTA. Il va faire le maximum auprès du Président mais ajoute qu'il faut néanmoins entendre qu'il s'agit d'une fusion et que certaines personnes sont amenées à bouger.

M. BAEZA ajoute qu'il faut respecter les personnes. Il indique de plus que le commerce et les artisans locaux sont abandonnés, alors que près de 40 000 € par an allaient dans le commerce local.

M. le Maire répond qu'il fera remonter l'information.

M. PHOCAS dit qu'il y a des problèmes avec l'aire des gens du voyage qui accueille en ce moment des caravanes. Il attend des élus Mézois qu'ils aillent voir M. Commeinhes et qu'ils réagissent si les demandes ne sont pas suivies d'effet. Ils ont à présent la responsabilité de tout un territoire.

Mme CABROL rétorque qu'en leur qualité d'élus, tout sera fait pour Mèze et le territoire.

M. le Maire ajoute néanmoins que ce genre de discussion peut avoir lieu en bureau communautaire et non pas en séance du conseil d'agglomération. Concernant l'aire des gens du voyage, il assure qu'elle restera une aire de grand passage. Par ailleurs, la commune de MEZE garde le pouvoir de police qui aurait pu être transféré à la CABT. La question a été traitée hier avec la CABT.

M. le Maire répond aux questions diverses envoyées par M. GRAINE.

Contribution de la ville à la protection des eaux de l'étang

« Le 12 janvier 2017, lors de la 1^{ère} réunion des élus de la CABT, la manifestation des ostréiculteurs, confrontés à une nouvelle interdiction de commercialiser les coquillages de l'étang, a mis en lumière l'impérieuse nécessité de préserver la qualité des eaux de l'étang de Thau des différentes causes de pollution comme les débordements accidentels d'eaux usées ou les déversements d'importants volumes d'eaux faisant suite à des épisodes orageux. Est-il possible d'avoir un point de situation exhaustif pour ce qui relève de la compétence de la commune en matière d'eaux pluviales sur :

- **les mesures prises, les principaux travaux effectués et leurs coûts au cours des 10 dernières années ;**
- **les travaux envisagés en 2017 et les années suivantes pour limiter l'impact des épisodes orageux, tout comme les pollutions d'origine accidentelle lors des manifestations festives ? »**

M. le Maire indique que les travaux qui seront entrepris au bd Général de Gaulle devront pallier à ces désordres. Les parkings aménagés sur le port et à l'Enclos sont équipés de séparateurs à hydrocarbures. Concernant le pluvial, c'est de la compétence de la CABT et les travaux seront à sa charge.

Risques géologiques dans le Centre Ancien

Suite à l'effondrement en deux temps (14 octobre et 27 décembre 2016) du sol de la propriété de Madame CAPELLI sise rue Fournel, et compte tenu de l'avis formulé par l'association des Sourciers de France, laquelle pronostique un risque d'effondrement des anciens remparts sur le boulevard des Remparts, peut-on avoir communication :

- **des mesures prises au profit de la propriétaire, notamment en matière d'accompagnement social,**
- **du résultat des études géologiques et des recommandations éventuelles en vue de prévenir des incidents de ce type sur la voirie de la commune ?**

Les mesures nécessaires ont été prises avec une proposition de relogement. Le puits doit être rebouché et les propriétaires ont été mis en demeure de réaliser les travaux ; s'ils ne sont pas faits, la mairie lancera une procédure

de péril imminent et le coût des travaux nécessaires pour faire cesser le péril sera à leur charge.

Chaussées dégradées

« Les chaussées de nombreuses voies du Centre Ancien et de sa périphérie immédiate sont actuellement fortement dégradées (rue Sadi Carnot, rue Voltaire, boulevard des Remparts), etc. ; cette situation, à laquelle le service voirie n'est plus en capacité de remédier malgré ses efforts, concourt à un risque de chutes accru pour les piétons et les cyclistes.

- **Un bilan complet de l'état des chaussées de la ville peut-il être effectué ?**
- **Un plan de rénovation technique et financier peut-il être ensuite élaboré et son calendrier diffusé aux habitants une fois adopté ? »**

M. le Maire indique que certaines chaussées doivent être reprises ; le centre ancien, la partie du 20^e siècle et la partie récente sont toutefois privilégiés.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Dans le cadre des questions diverses du Conseil Municipal n° 5 du 8 octobre 2015, le sujet du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été abordé en vue de savoir quand ce dernier serait mis sur pied et commencerait ses travaux.

La réponse donnée, inscrite dans le compte rendu de séance, a été la suivante :

Monsieur OLOMBEL indique que le travail sur la constitution du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est programmé pour 2016/2017. Compte tenu de son ampleur, ce travail va s'étendre sur 2 ans.

Cette année, la municipalité a préféré travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui, au regard des phénomènes météorologiques répétés, devenait plus urgent. Actuellement, le travail arrive à son terme. Le Plan Communal de Sauvegarde devrait être fonctionnel en début d'année.

Il ajoute que si le CLSPD est obligatoire, le PCS l'est aussi pour les communes dotées d'un PPRI.

- **Les Plan Communal de Sauvegarde est-il sur le point d'être achevé et être soumis à l'approbation du Conseil Municipal ?**
- **Annoncée pour l'exercice 2016/2017, la réunion du CLSPD est-elle désormais inscrite dans l'agenda municipal 2017 ?**
- **Quelle sera la composition du CLSPD ?**
- **Quelles en seront ses principales orientations, s'agissant notamment des thèmes des travaux qui seront soumis en priorité à son examen ?**

M. OLOMBEL, conseiller municipal délégué à la sécurité indique que les services arrivent au bout de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Une longue réflexion aura lieu au mois de mars pour avoir tout finalisé au mois d'avril.

Concernant le CLSPD, un premier travail de débroussaillage s'impose, car c'est un dossier lourd. Sur ces travaux, l'opposition et des gens es qualité seront invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.